

La collectivité aide les familles

Allocation communale à la rentrée scolaire



Conscient de la charge financière que représente cette période pour les familles, le conseil d'administration de Centre Communale d'Action Sociale a décidé, sous l'impulsion de mesdames Budelot et Mercier, de renouveler l'allocation communale pour la rentrée scolaire. **Cette aide est fournie sous forme de chèque Cadhoc.**

Par ailleurs, la municipalité soutient la caisse des écoles, permettant ainsi la reconduction de la vente de kits complets de trousse scolaire à un tarif négocié. En outre, la mairie financera les fournitures scolaires demandées par les enseignants, s'assurant ainsi que chaque élève dispose du matériel nécessaire pour bien commencer l'année scolaire.

Afin de pouvoir en bénéficier, vous devez retirer le formulaire de demande disponible à l'accueil de la mairie et **l'adresser au CCAS accompagné des pièces justificatives au plus tard le 1^{er} octobre 2024.**

Critères d'attributions de cette allocation

- Être Vertois depuis plus d'un an au 1^{er} janvier 2023,
- Sous conditions de ressources (revenu fiscal de référence + allocations familiales).

Pièces à fournir

- Attestations août et septembre 2024 CAF,
- Avis d'imposition 2024,
- Une facture ou quittance de loyer de plus d'un an,
- Livret de famille,
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans,
- Pour les couples séparés, le justificatif de garde de l'enfant.

Tableau des ressources

Nombre d'enfant	Personne seule	Couple
1	2 200 €	3 050 €
2	2 500 €	3 300 €
3	2 700 €	3 600 €
4	2 900 €	3 900 €
Enfant suppl.	200 €	200 €

Allocations

Enfant de 6 à 10 ans	de 15 à 30 €
Enfant de 11 à 14 ans	de 40 à 80 €
Enfant de 15 à 18 ans	de 75 à 150 €
Enfant en apprentissage	de 100 à 180 € (jusqu'à 18 ans) la première année*

*Apprentissage : l'allocation est uniquement versée la première année afin de contribuer à l'équipement.



ACTUS!

La lettre d'information de Vert-le-Petit

Directrice de la publication : Laurence Budelot
Rédaction & maquette : Mairie de Vert-le-Petit
Adresse : 4, rue du Général Leclerc
CS 30003 - 91710 Vert-le-Petit

Mail : mairie@vertlepetit.fr
Téléphone: 01 64 93 24 02
Photos : droits réservés
Tirage : 1 350 exemplaires
Imprimé sur papier 100% recyclé.



La lettre d'information #10 de Vert-le-Petit

ACTUS!

cadre de vie vie locale

Juillet 2024
vertlepetit.fr



L'Été à Vert-le-Petit

Chers Vertois, chères Vertoises,

Nous sommes ravis de vous présenter l'agenda de l'été, notamment la soirée des festivités du 13 juillet, marquant un été agréable à Vert-le-Petit. Ce rendez-vous est toujours un moment fort de l'année, une occasion de se retrouver et de profiter ensemble du ciel étoilé de notre commune.

Cette soirée précède notre Fête nationale, le 14 juillet, un événement emblématique qui célèbre la prise de la Bastille en 1789, marquant ainsi le début de la Révolution française et symbolisant la fin de l'absolutisme et la naissance de la République. C'est un moment de commémoration de notre Histoire et de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est important de souligner que les périodes estivales peuvent parfois créer des situations inconfortables. Chacun de nous aspire à profiter pleinement de ces beaux jours, mais il est essentiel, pour favoriser une bonne harmonie collective, que chacun fasse preuve de considération et de vigilance. Respectons notre environnement et veillons à ne pas perturber le quotidien de nos voisins.

Ensemble, célébrons l'été, la vie, et tous ces instants précieux qui nous attendent. Car après tout, n'est-ce pas notamment dans la fête et le bon vivre ensemble que se révèle toute la splendeur de l'existence ?

Néanmoins, n'oublions pas que la rentrée se prépare également lors de cette période. C'est pourquoi vous trouverez des informations sur le forum des associations, les inscriptions au transport scolaire et l'aide communale de la rentrée scolaire. Ces préparatifs sont essentiels pour assurer à nos enfants une rentrée sereine et bien organisée.

À vos agendas, et surtout, bel été à tous !

Laurence Budelot,
Maire de Vert-le-Petit

Bien vivre ensemble

Bruits et préventions des nuisances sonores

A Vert-le-Petit, nous privilégions le cadre de vie et chacun doit faire attention à respecter son environnement.

Alors penser à prévenir vos voisins pour les soirées exceptionnelles, en se rappelant que la musique résonne, respecter l'interdiction d'utiliser les engins à moteurs, comme les tondeuses, les dimanches et les jours fériés.

Extrait de l'arrêté 2023-036 portant sur les bruits et la prévention des nuisances sonores :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** de 8h30 à 19h30
- **Les samedis** de 9h00 à 19h00
- **Les dimanches et les jours fériés interdits »**

L'arrêté est consultable dans son intégralité sur le site internet www.vertlepetit.fr

Agenda

Samedi 6 juillet

Concours de pétanque (La pétanque Vertoise)

Vendredi 12 juillet

"A la belle étoile" (soirée ados)

Samedi 13 juillet

Festivités du 13 juillet

Lundi 22 juillet

Sortie à la base de loisirs de Buthier (6-12 ans)

Du 26 au 31 août

Semaine des associations

Samedi 31 août

Concours de pétanque

Samedi 7 septembre

Forum des associations
Inauguration du tennis couvert

Vie locale

“A la belle étoile” (soirée ados)

Vendredi 12 juillet
De 19h00 à 23h00

Accueil de loisirs Charlie Chaplin
11, avenue Joffre

Vous avez de 12 à 17 ans ?

Alors rejoignez-nous pour une soirée détente faite de jeux et d'observation des étoiles...

Tarif : 5 € - Inscription en mairie

Festivités du 13 Juillet

Samedi 13 juillet
A partir de 19h00
Parvis de la mairie
Ouvert à tous

Venez participer aux festivités du 13 juillet pour célébrer la fête nationale.

Au programme :

- Apéritif offert par la municipalité
- Distribution de lampions et de bracelets lumineux
- Retraite aux flambeaux et animations
- Bal

Restauration possible sur place et mise à disposition de table de pique-nique

La Pétanque Vertoise

Venez vivre des moments conviviaux avec La Pétanque Vertoise ! Alors, tu tires ou tu pointes ?

Que vous soyez novice ou expert, rejoignez-nous pour partager de magnifiques après-midis sous le signe de la bonne humeur.

Dates des concours :

- 6 juillet 2024 (avec barbecue)
- 31 août 2024

Inscription sur place

Ouvert à tous, petits et grands

Tarifs :

- Adhésion annuelle : 18 €
 - Inscription aux concours : 2,50 € (2 € pour les adhérents)
- Pour plus d'informations et inscriptions, rendez-vous sur notre site ou contactez-nous directement.

Contact :

Jérôme MINEAU
au 06.20.63.75.53

Mail : jerome.mineau@gmail.com

Sortie à la base de loisirs de Buthier (6-12 ans)

Lundi 22 juillet
De 8h45 à 18h15

Départ du bus parvis de la mairie

Venez passer une journée inoubliable à la base de loisirs de Buthier
Tarif : 10 € - Inscription en mairie

Inscriptions ouvertes Semaine des associations

Du 26 au 31 août 2024

C'est l'occasion pour nos jeunes Vertois de découvrir ou (re) découvrir des activités et passer un moment fort sympathique avant le retour sur les bancs de l'école ainsi que de pouvoir faire son choix d'activité avant le forum !

PROGRAMME	TENNIS • Lundi 26 août 10h/12h pour les 4/6 ans • Lundi 26 août 14h/17h pour les 7/12 ans	PONEY CLUB • Jeudi 29 août 14h/15h pour les 4 à 7 ans • Jeudi 30 août 15h/16h pour les 8 à 12 ans
	ATHLÉTISME • Mardi 27 août 14h/17h pour les 7/14 ans	BADMINTON • Jeudi 29 août 14h/16h à partir de 10 ans
	FOOTBALL • Mercredi 28 août 14h/17h pour les 8/14 ans	BABY GYM • Samedi 31 août 10h/10h45 pour les 0 à 3 ans • Samedi 31 août 11h/11h45 pour les 4 à 6 ans

Inscription en mairie avec fourniture obligatoire d'une attestation de responsabilité civile 2023-2024 **JUSQU'AU 9 AOÛT 2024**



La municipalité et le stade Vertois Tennis vous invitent

Samedi 7 septembre 2024 - 11h30

Inauguration du tennis couvert

Complexe sportif Pierre Marques

Forum des associations

La municipalité, en partenariat avec les associations locales, organise le forum des associations

Samedi 7 septembre 2024
De 14h à 18h
Gymnase Roger Bambuck

Cet événement incontournable de la vie associative locale est la parfaite occasion pour tous les Vertois de venir découvrir, rencontrer et échanger avec les associations de notre commune.

Comment bien profiter des étangs

Afin de vous permettre de profiter pleinement des étangs et de préserver la qualité de l'environnement.

Merci de bien vouloir respecter les consignes ci-dessous :

- Feux au sol interdits (barbecue sur pied autorisé),
- **Musique strictement interdite,**
- Veuillez ne laisser aucun déchet sur le site,
- Circulation des véhicules autorisée uniquement sur les chemins matérialisés (Limitation à 20 km/h),
- Stationnement à 5 mètres minimum des berges (Privilégiez le parking entre le restaurant “Le chalet des étangs” et le lavoir),

- Le camping/caraving et les camping-cars sont strictement interdits (sauf tente carpiste),
- Les animaux doivent être tenu en laisse,
- La baignade et les embarcations sont interdites,
- La taxe piscicole est obligatoire,
- La carte de pêche est obligatoire,
- La pêche de nuit interdite sauf réservation carpiste.

Cette espace est en zone Espace Naturels Sensibles, il est interdit de dégrader et d'utiliser la végétation

Le règlement du Fond de Vallée est consultable dans son intégralité sur vertlepetit.fr



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Sécurité vacances

Prendre des vacances dans un état d'esprit serein est essentiel. Voici, quelques simples recommandations à suivre lors de vos voyages.

1. Demandez à un voisin de ramasser votre courrier et de vérifier votre maison régulièrement.
2. Utilisez des minuteries pour allumer et éteindre les lumières à des moments aléatoires.
3. Ne publiez pas vos plans de vacances sur les réseaux sociaux.
4. Assurez-vous que toutes les portes et fenêtres sont verrouillées.
5. Installez un système de sécurité à la maison.
6. Ne laissez pas d'objets de grande valeur visibles depuis l'extérieur.

7. Flashez le QR code pour vous inscrire à l'opération tranquillité vacances un service proposé par les services de police qui consiste à surveiller votre domicile pendant votre absence et à effectuer des patrouilles régulières.

Des tarifs de transport inchangés pour 2024



Pour l'année scolaire 2024/2025, les inscriptions pour le bus scolaire doivent être effectuées auprès de la communauté de Communes du Val d'Essonne ou d'Ile-de-France Mobilités.

Malgré l'évolution des tarifs régionaux, les coûts restants à la charge des familles pour les abonnements de la carte scolaire restent **identiques à ceux de l'année 2023** :

- 50 € pour les collégiens non boursiers, éligibles ;
- 50 € pour les lycéens non boursiers, éligibles ;
- 25 € pour les lycéens boursiers, éligibles.

Contactez la CCVE/Transport - Mobilités

Tél. : 01 64 93 21 20 ou email : transport@ccvalessonne.com

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h